

Communiqué de presse

La MAPA reçoit le label d'excellence des Dossiers de l'Épargne pour sa Garantie des Accidents de la Vie

Saint Jean d'Angély, le 23 janvier 2012 – La MAPA, Mutuelle d'assurance des professions alimentaires, a obtenu le Label d'Excellence de la part des Dossiers de l'Épargne, dans la catégorie « Garantie des Accidents de la Vie (GAV) » de son édition 2012.

Sur une analyse de 30 contrats GAV, un groupe d'experts indépendants de la revue des « Dossiers de l'Épargne » a décerné le Label d'Excellence au contrat MAPAGAV pour la qualité des accidents couverts et de l'assistance. Ont été particulièrement appréciés les 2 seuils d'invalidité 5% et 10%.

« S'assurer contre les accidents de la vie privée, c'est une question de bon sens et de responsabilité » explique M. Frédéric Channac, Directeur général de la MAPA.

La solution MAPAGAV aide à affronter les conséquences financières d'un accident invalidant.

Chute de vélo, brûlure de barbecue, accident de bricolage ... Chaque jour en France, les accidents de la vie courante causent 4 fois plus de décès que les accidents de voiture. Pourtant, s'il paraît naturel d'assurer sa voiture, cela l'est moins pour les accidents de la vie.

Alors que la Sécurité Sociale ou la complémentaire santé remboursent les frais d'hospitalisation, de pharmacie, la Garantie des accidents de la vie permet aux familles assurées d'être dédommagées à la suite d'un accident ayant entraîné des séquelles importantes. Le contrat indemnise l'incapacité permanente ou partielle (si elle est au moins égale à 5 ou 10%), les préjudices économiques et esthétiques, la réparation des souffrances...

En cas de décès, une indemnité est prévue pour le préjudice économique et moral subi, pour les ayants droit.



L'indemnisation, qui peut aller jusqu'à 1 million € selon les préjudices subis et la situation familiale, est versée très rapidement.

De plus, en cas d'accident grave, la garantie offre une assistance immédiate, mais aussi une aide concrète pendant l'hospitalisation (aide ménagère, conseils médicaux, livraison de médicaments...).

« Dans 80 % des accidents de la vie privée, l'individu est seul responsable de ses blessures. Cela signifie que l'on ne peut se retourner contre personne pour obtenir une indemnisation. La Garantie des accidents de la vie répond à ce véritable besoin. » précise M. Christophe Schmitt, Responsable du Département Assurance de personnes.

La garantie des accidents de la vie couvre les accidents de loisirs – sport, chute de cheval, chasse, noyades ... –, les accidents domestiques – chutes sur un sol glissant, dans les escaliers, brûlures, accidents de bricolage, intoxications, électrocutions ...

Le champ d'intervention de MAPAGAV s'étend aux accidents médicaux lorsqu'une opération entraîne chez le patient assuré une détérioration de sa santé, comme une maladie nosocomiale, ou une erreur de diagnostic ... La garantie couvre aussi les dommages dus à des attentats ou à des infractions, ainsi que les conséquences d'une agression physique.

L'extension Accidents de la Vie Professionnelle permet de couvrir les TNS commerçants et les artisans de l'alimentaire en cas d'accidents avec séquelles permanentes, dans l'exercice de leur métier : ceux provoqués par l'usage d'un outil tranchant ou d'une machine, une chute dans l'atelier ou en livrant un client, une agression dans le commerce ...

Les avantages de MAPAGAV :

- Une couverture complète : privée, avec une option possible pour couvrir les sports dangereux ainsi qu'une option pour couvrir les accidents professionnels des métiers de bouche.
- Deux seuils d'intervention : à partir de 5 ou 10% d'invalidité.
- Le plafond d'indemnisation élevé : jusqu'à 1 million d'euros par évènement.

Pour en savoir plus, il suffit de contacter l'une des 85 agences MAPA.

MAPA Mutuelle d'assurances - A vos côtés pour mieux vous protéger

A propos des Dossiers de l'Épargne

Les Dossiers de l'Épargne analysent depuis 25 ans l'ensemble des produits Banque et Assurance du marché. Dans l'intérêt du consommateur, les produits Banque et Assurance sont étudiés dans leurs moindres détails. Après comparaison, ils récompensent les produits qui présentent toutes les qualités intrinsèques qu'un client est en droit d'attendre. Parmi les grandes vertus récompensées peuvent être citées : la qualité de l'information, la souplesse, l'accessibilité, la transparence et la compétitivité.

A propos de la MAPA

Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires, la MAPA est l'un des premiers assureurs des artisans et commerçants de l'alimentaire. Elle propose une gamme complète de produits d'assurance des entrepreneurs, des salariés, des retraités et de leurs familles : commerce, automobile, habitation, santé, prévoyance et épargne-retraite.

La MAPA assure 140 000 sociétaires et leurs familles, et dispose d'un réseau de 85 agences en France. Représentative des professionnels du commerce et de l'alimentation, la MAPA est une Société d'Assurance Mutuelle sans intermédiaire, membre du GEMA.

Site Internet : www.mapa-assurances.fr - N° vert : 0 800 865 865

Siège social : 1 rue Anatole Contré – 17400 Saint Jean d'Angély

Contact presse - Karine Bonnifet

05 46 59 59 06 - k.bonnifet@mapa-assurances.fr

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables – Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 1 rue Anatole Contré - 17411 Saint Jean d'Angély cedex

www.mapa-assurances.fr

Document non contractuel – Plus d'informations auprès de votre agence MAPA.